

**ASSEMBLEE GENERALE****17 aout 2020****Rapport moral**

Mesdames et Messieurs,

Merci de votre présence. Comme d'habitude, nous n'avons pas eu le quorum en juillet, nous tenons donc notre AG aujourd'hui. Pour ceux qui étaient là en juillet, il y aura quelques répétitions, mais comme le sujet est important, il est nécessaire de bien comprendre la situation.

Je voudrais d'abord remercier notre curé, David Lerouge, membre de l'association au titre de l'ancien presbytère de Jullouville, qui nous permet de tenir cette assemblée générale dans l'église. Il est précisé dans les statuts que l'assemblée générale doit se tenir à Jullouville. Compte tenu des travaux de la salle des mielles et des conditions sanitaires à respecter, l'église est le seul endroit où nous pouvons tenir cette assemblée générale en 2020. Nous avons eu les autorisations des autorités civiles et religieuses. Il était important que nous puissions tenir cette AG, vu les circonstances. Merci David.

Le rapport moral concerne l'année 2019, mais compte tenu des circonstances, nous allons surtout parler de ce qui s'est passé en mars et avril 2020. L'hiver 2018-2019 avait été assez calme et le sable était plutôt remonté. L'automne et l'hiver 2019-2020 ont été très mouvementés avec une succession de tempêtes en grande marée, sur lesquelles nous reviendrons. Les travaux que nous avons effectués en 2019 ont consisté en un entretien classique et annuel du béton dégradé et un travail sur les joints de manière à éviter la perte de sable de la plate-forme et la création de vides derrière notre ouvrage. Si notre ouvrage ne s'appuie plus sur le sable du talus, il est très fragilisé, comme nous avons pu le constater en 2020. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Drillet qui connaît bien la digue. La communauté de communes GTM, en la personne de Mr Bulot, responsable GEMAPI, a lancé en 2019 une étude afin d'expertiser les systèmes d'endiguement pour la côte et les rivières, en tenant compte de l'existant. Le bureau d'études Creoccean, mandaté par GTM a rendu ses conclusions le 14 octobre 2019, donc après notre AG 2019. Il conclut que notre ouvrage est en mauvais état, malgré l'entretien régulier que nous faisons chaque année et recommande une solution à base d'enrochement. Nous n'étions pas très favorables à cette solution, car les plages de Kairon et de Jullouville Nord ne font pas rêver, mais il faut se rendre à l'évidence, nous n'avons malheureusement plus le choix.

En ce qui concerne l'environnement proche des fronts de mer voisins, les ganivelles installées précédemment à Carolles et devant les résidences de la mer et de la plage ont montré leurs limites, elles sont parties avec les tempêtes. Nos amis de l'ASA des résidences de la mer et de la plage en sont toujours au niveau des études (étude d'impact est en cours). Ceux de Jullouville Nord ont terminé leur ouvrage avec une longrine en béton et la commune a complété par une voie en bitume.

Je n'insiste pas plus sur le rapport moral de 2019, nous allons aborder plus en détail ce qui s'est passé au moment de la marée d'équinoxe de mars 2020. Avant cela je vous propose d'approuver ce rapport moral 2019. Ce qui concerne 2020 sera traité par la suite.

Avant de passer au vote, avez-vous des questions sur ce rapport moral ?

Bernard Masurel